

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 20 Février 2024

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Philippe ARIES.

Date de convocation : 15/02/2024

Nombre de Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Secrétaire de séance : Isabelle DURAND

Tableau de présences et pouvoirs			
Noms des conseillers	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
Philippe ARIES	x		
Eric FAUSSURIER	x		
Didier BRUNEL	x		
Marie-Agnès ACHAINTRE	x		
Sébastien SOUTRENON	x		
Isabelle DURAND	x		
Marie-Claude FOREST	x		
Catherine BRUNETON		x	M.Claude Forest
Catherine LIROLA	x		
Marie-Christine FEUILLATRE		x	Isabelle Durand
Yves MEILLER	x		
Magali ARNAUD	x		
Christian PEILLON	x		
Jean-Michel VALLOT	x		
Emmanuel MARILLIER		x	Magali Arnaud

Approbation du compte rendu du 23 janvier 2024

Sans observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

ZAER (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables) : exposé et choix

Le conseil commence par une réunion publique (présence de 2 personnes).

Le maire explique que cette loi veut concilier l'acceptabilité locale avec l'accélération du déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la protection de la biodiversité et la souveraineté alimentaire à travers l'effort de réduction de l'artificialisation des sols. Il s'agit de tracer le contour des zones les plus adaptées à telle ou telle source d'énergies renouvelables, sur du foncier déjà artificialisé ou ne présentant pas d'enjeux environnementaux majeurs en mobilisant les terrains sans usage et les abords des infrastructures.

Présentation de l'enjeu des zones à choisir sur le territoire communal. Puis après retour, présentation, concertation et prise délibération.

Convention ADMR/CCAS prise en charge de la mise en service « téléassistance »

Dans le cadre de sa politique sociale, la commune a souhaité favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité de la commune en participant au frais de mise en service de la téléassistance à domicile.

Monsieur le Maire, propose :

La prise en charge par le CCAS de Roisey des frais de mise en service de la téléassistance. Les usagers se verront rembourser sans conditions de ressources.

Adhésion pôle santé au travail CDG42

Une convention dédiée à la médecine professionnelle et préventive au bénéfice de nos agents avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire a été signée et se termine au 31 décembre 2023.

Le CDG nous propose de la reconduire pour 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026 aux conditions suivantes : Le coût d'adhésion a été établi par délibération du Conseil d'Administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire du 19 décembre 2023 a fixé les tarifs pour l'année 2024 :

Option 1 (médecine du travail) : % de la masse salariale ;

Option 2 (prévention des risques professionnels) : % de la masse salariale ;

Option 3 (médecine du travail + prévention des risques professionnels) : 0.5 % de la masse salariale.

En 2023 : 96€/pers

En 2024 : env 100€ pour l'option 3.

Cette cotisation pourra être revalorisée annuellement sur décision expresse du Conseil d'Administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire.

Suppression et création poste adjoint technique

Afin de remplacer notre agent municipal décédé, il convient de supprimer et de créer les emplois correspondants.

Aussi, cela implique la suppression de l'emploi d'agent de maîtrise à temps complet au service technique de Roisey, pour créer un emploi d'agent technique à temps complet au service technique de Roisey à compter du 1er février 2024.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Entretien et assurer des opérations de première maintenance au niveau des équipements, des bâtiments communaux, de la voirie, des réseaux d'assainissement et des espaces naturels + gestion du matériel et l'outillage.

Questions diverses

- **Discussion Forêt / animation** : Le RPI Bessey Roisey demande une prise en charge du transport en bus des élèves de CM1 et CM2 pour une sortie à DOIZIEUX dans le cadre d'un travail sur le bois et la forêt. Prise en charge acceptée à l'unanimité par le conseil.

Journée internationale de la forêt : vendredi 22 mars 2024.

- **Demande de « La Récréation » guinguette ambulante** : « La Récréation » changeant de statut a demandé à la mairie de Roisey de bien vouloir la domicilier sur la commune tout en lui octroyant une licence 3.
- **Point sur les travaux en cours** :
 - Tous nos éclairages communaux sont maintenant dotés de led.
 - Les travaux du prieuré ont commencé : démontage des radiateurs fait, le plaquiste va pouvoir démarrer.
 - Assainissement : 1^{ère} réunion avec le cabinet IRH concernant le schéma directeur. Un complément d'information doit leur être fourni afin qu'ils puissent établir la première partie du diagnostic.
- **Demande des Restos du Cœur** : Une demande a été formulée par un bénévole de l'association de pouvoir bénéficier 2 fois par an de la salle de la porte ouverte afin d'accueillir un repas partagé entre bénéficiaires et ainsi favoriser le lien social. Prêt de la salle accordé à l'unanimité.
- **Point recensement** : Recensement terminé avec un taux de réponse de 99,8%.

Prochain conseil : 19 Mars 2024

Séance levée à 22h00